

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/364

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE VENTES AU DÉBALLAGE ORGANISÉES PAR LE MAGASIN « NEW MOD'S » D'AOÛT À OCTOBRE 2026.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-3 et les articles R.417-10, 10° et R.325-3,

- **Vu** l'arrêté municipal du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** la demande de la propriétaire du magasin « New Mod's », sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public portant sur quatre places de stationnement, sises 8 avenue du Maréchal Foch à Cournon-d'Auvergne, afin d'organiser des ventes au déballage d'août à octobre 2026,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité publique, et le bon déroulement de ces manifestations, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules devant le magasin « New Mod's ».

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur quatre places de stationnement, sises 8 avenue du Maréchal Foch, de 05h00 à 20h00, le vendredi 28 août, le vendredi 04 septembre, le vendredi 11 septembre, le vendredi 18 septembre, le vendredi 25 septembre et le vendredi 02 octobre 2026.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'organisateur.

Article 3^{ème}

Tout véhicule en infraction au présent arrêté fera l'objet d'une contravention et le cas échéant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Article 4^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la propriétaire du magasin « New Mod's » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 7 août 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

12 AOUT 2026

